

Avis de publicité "Fête de la gastronomie" 19 et 20 septembre 2026

Procédure de sélection préalable pour implantation de commerçants ambulants alimentaires de type FOOD TRUCK

Contexte réglementaire :

-Application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 portant sur la mise en concurrence préalable à l'occupation du domaine public

-articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques qui impose à l'autorité compétente d'organiser librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester et ce pour toute exploitation commerciale du domaine public.

Objet de la publicité :

Mise à disposition d'emplacements :

- Dédiés dans le cadre d'exploitation des activités commerciales alimentaires, type cuisine de rue proposant des menus, plats préparés chauds ou froids accompagnés ou non de boissons, type Food Truck

Mode de passation :

Procédure de publicité et de sélection préalable à la délivrance d'un permis de stationnement pour une occupation du domaine public à vocation économique. Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service public, ni d'une concession de travaux.

Emplacements type "Food truck" proposés :
--

* Autour du Cœur "Quai des comtes de Champagne" (7 emplacements maximum)

Redevance :

Ambulant alimentaire type Food truck, Fête de la Gastronomie : Tarif 58,00€ la journée.

Critères de sélection /emplacement :

- | | |
|--|----------|
| - Type de cuisine proposée (qualité, variété, originalité) | 5 points |
| - Présentation générale du Food truck (esthétique, propreté) | 5 points |

Si l'application des critères fait apparaître deux fois la même note, il sera fait application du critère « dépôt des candidatures » pour départager les candidats c'est-à-dire que la date et l'heure de l'offre présentée primera.

Durée de la mise à disposition :

-Emplacements mis à disposition pour la seule période comprise entre le samedi 19 septembre 2026 9H00 au dimanche 20 septembre 2026 20H00, à l'occasion de la FETE DE LA GASTRONOMIE.

Conditions et modalités d'exploitation de l'espace public :

-Aucun autre stand de vente n'est autorisé en dehors de l'activité alimentaire proposé.

-Chaque emplacement prévoit des horaires d'exploitation en dehors desquels toute vente est interdite

-Autonomie électrique du commerçant privilégiée

-L'enseigne, le menu et toute autre forme de signalétique doivent être installés en façade du véhicule

-L'exploitant est responsable des nuisances pouvant être occasionnées dans le cadre de l'exercice de son activité (nuisances olfactives/sonores). En conséquence et au titre de la tranquillité publique, il doit les limiter de manière à ne pas créer de gêne pour les riverains

Procédure de publicité :

Publicité passée via le site internet de la Ville de Troyes

Pièces à transmettre avec le dépôt de la candidature :

1- Documents administratifs

Nom, prénom, adresse et téléphone du demandeur

La raison sociale

La photocopie du passeport ou de la carte d'identité du demandeur

Un relevé d'identité bancaire portant le nom du demandeur

Un extrait KBIS ou autre document justifiant de sa qualité de commerçant, d'artisan ou d'auto-entrepreneur, de moins de 3 mois

Une copie de la déclaration d'embauche des salariés éventuels auprès de l'URSSAF

La carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre des Métiers

Une attestation d'assurance en cours de validité couvrant l'activité commerciale ou artisanale projetée et l'occupation du domaine public

Les certificats sanitaires

2- Documents liés à l'activité proposée

Une présentation sommaire de l'expérience du candidat

Le projet de restauration (type de produits et de conditionnement, etc.)

La production des produits (artisanale, produits de terroirs, patrimoines culinaires...)

La justification du suivi d'une formation en matière d'hygiène alimentaire (décret 2011-731 du 24 juin 2011, en vigueur le 1er octobre 2012) ou justification de 3 années d'expérience en tant que gestionnaire ou exploitant d'un établissement du secteur alimentaire

Le format et les dimensions du véhicule (mini camions, camions, bus triporteurs, chariots...)

Des photos du véhicule (de face et de profil)

La photocopie de la carte grise du véhicule

Copie du contrôle technique du véhicule en cours de validité et comportant des conclusions favorables

Une déclaration datée et signée du propriétaire attestant des actions correctives réalisées à l'issue du contrôle et du bon état du matériel. Cette déclaration devra être accompagnée des documents justificatifs

Les modalités d'installation et de fourniture électrique (max 85 DBA)

La surface d'occupation du domaine public souhaitée

Le descriptif du mobilier ou support ou véhicule utilisé dans la surface d'occupation

Critères d'exclusion :

-véhicule substantiellement dégradé (rouille, manque de propreté, manque d'entretien manifeste)

-non-conformité du mobilier

Date limite de réception des dossiers de candidature : le MERCREDI 08 JUILLET 2026 à 17h00

Dépôts des dossiers :

Le dépôt des dossiers se fera aux jours et heures d'ouverture du service Occupation du Domaine Public (du lundi au vendredi de 8h30-12h00-13h30-17h30) contre récépissé de dépôt ou par lettre LRAR. Il pourra également se faire par courriel (commerce-artisanat@ville-troyes.fr) étant précisé que seront pris en compte la date et l'heure de réception effectifs sur cette boîte mail.

Renseignements et visites :

Les renseignements relatifs à cette procédure pourront être obtenus auprès du :
La Direction Occupation du Domaine Public/Commerce/Animations
Place Alexandre Israël
Tel : 03.25.42.68.34 (accueil public)

Contact : Pierre-Alain Barbier au 03 25 42 20 08

pierre-alain.barbier@ville-troyes.fr